



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06/14

Séance du 25 juin 2026

Date de la convocation :

19 juin 2026

Affichage de la convocation :

19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER, Géraldine CHAMBEFORT, Christian JUFFET, Michèle ALVES, Robert HERPOYAN, Daddy ANDRIAMBOLOLONA, Olivier TRAGLIA, Sandra DULIEU, Nadia BAHARIAN, Léo LOISEL, Emeline GENELOT, Nikita FERRACHAT.

EXCUSES : Yvan HERZIG, (Procuration à C. CHARTON), Alain VIEUX, (Procuration à D. MONCHANIN), Muriel BRUGNOT (Procuration à L. EXTIER), Jean-Yves PERRIER (Procuration à N. BAHARIAN), Pierre PETIT (Procuration à N. BOURGEOIS), Ouafae ALAMI (Procuration à P. GOUBET).

ABSENTS : Martine TERRIER, Maryse BOULANGER, Romain ARMELLIÉ.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

procurations : 6

absents : 3

votants : 24

Mme Sandra DULIEU a été élue secrétaire de séance.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BENEFICE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Madame le rapporteur explique que la commune subventionne chaque année les « JSP » afin que ceux-ci puissent bénéficier d'équipements et de conditions d'entraînement de qualité.

Les jeunes s'entraînent tout au long de l'année aux manœuvres que les pompiers utilisent lorsqu'ils interviennent en secours auprès de la population.

Chaque année, un groupe participe aux championnats de France de manœuvre CITF. Une nouvelle fois, les JSP de Saint-Maurice de Beynost ont été sacrés champions de France lors du rassemblement de Pornic en octobre 2025.

Cette performance exceptionnelle leur offre une place pour représenter la France, et plus précisément l'Ain, lors du concours international qui se déroule en juillet 2026 à Šumperk en République Tchèque.

Afin de faciliter cette participation, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € au JSP pour financer la participation de 20 JSP à ces championnats d'Europe.

Le conseil municipal, après en avoir été informé,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € aux JSP de Saint-Maurice de Beynost pour leur participation aux championnats d'Europe de manœuvre.

AUTORISE le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

